

COMPTE RENDU SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et le vingt-et-un juillet, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Claire DELANDE, Maire.

Présents : Claire DELANDE, Denise BARGUES, Eric BEGUEY, Marie-France BIRET, Stéphane BUCHET, Maxime DALES, Ginette MONBERTRAND, Francis VAN GASSE, Lucette VAN GASSE.

Cédric CLARET absent,

Anthony DOS SANTOS ayant donné procuration à Claire DELANDE, Elodie LYS-AUILLANS ayant donné procuration à Lucette VAN GASSE, Jacques CHAPUIS ayant donné procuration à Francis VAN GASSE, Sébastien LENIERE ayant donné procuration à Denise BARGUES

Marie-France BIRET est désignée secrétaire de séance.

I : Désignation du délégué au sein du syndicat mixte AGEDI

Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'à la suite des dernières élections, il est nécessaire de désigner, conformément à l'article 7 des statuts de l'A.GE.D.I., un délégué au sein de l'assemblée spéciale du syndicat. La collectivité relevant du collège n°1, doit désigner un délégué parmi ses membres. Le Conseil municipal désigne Monsieur LENIERE Sébastien, 3ème Adjoint, candidat à ce poste comme délégué de la commune de Gagnac-sur-Cère au sein de l'assemblée spéciale du syndicat mixte ouvert A.GE.D.I.

II : Dénomination d'une voie privée

Le Maire informe le Conseil que suite à la demande qui lui a été faite de donner un nom à une voie privée suite à l'opération d'adressage effectuée sur la commune, elle a contacté tous les riverains de cette voie afin de les en informer et ils ont donné leur accord.

Le Conseil municipal valide la proposition, la voie privée sera désormais nommée "impasse du Champ de Moé", un panneau sera commandé et les numéros seront remis aux riverains concernés.

III : Création d'une Commission municipale spécifique "attractivité et développement de la commune"

Le Maire rappelle que l'article L 2121-22 du CGCT permet au Conseil municipal de constituer des commissions d'instruction composées exclusivement de Conseillers municipaux. Ces commissions

peuvent avoir un caractère permanent et sont dans ce cas constituées dès le début du mandat.

Constitution d'une commission spécifique " attractivité et développement de la commune présidée par Denise BARGUES, 1ère Adjointe.

- Claire DELANDE,
- Stéphane BUCHET,
- Jacques CHAPUIS,
- Francis VAN GASSE,
- Lucette VAN GASSE,
- Maxime DALES,
- Eric BEGUEY,
- Sébastien LENIERE,
- Ginette MONBERTRAND,
- Elodie LYS AUILLANS.

Après en avoir délibéré, le Conseil valide cette commission.

IV : Adhésion au SYDED du Lot pour la compétence assainissement collectif.

Le Maire informe l'assemblée que le SYDED dans le cadre de sa compétence « Assainissement » propose à ses adhérents des missions d'assistance à l'assainissement collectif des eaux usées. Le Maire rappelle que ce service est soumis à participation comme inscrit dans le programme d'intervention.

Elle ajoute que dans la mesure où elle adhère à cette compétence, la commune doit également procéder à la désignation de représentants qui siègeront au sein du Collège « Assainissement » à savoir un délégué titulaire et son suppléant pour la commune de Gagnac-sur-Cère.

Suite à cette présentation, le Maire propose à l'Assemblée de débattre de l'intérêt d'adhérer au SYDED et demande aux personnes intéressées de se prononcer sur leur candidature lors du prochain Conseil.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal de Gagnac-sur-Cère décide à *l'unanimité*, d'adhérer au SYDED du Lot à compter du 27 juillet 2020 pour l'assistance à l'assainissement collectif de la commune.

V : Demande de subvention au titre des amendes de police

Le Maire informe l'Assemblée de la possibilité de demander une subvention au titre des amendes de police au Département pour aider à financer des travaux de sécurisation des voies routières. Les

dates de dépôt ont été reportées au 15 août 2020 compte tenu de la crise sanitaire.

Elle fait état de travaux de marquage au sol à la peinture routière blanche ou en enduit à froid blanc et de pose de panneaux de signalisation routière sur plusieurs secteurs de la commune.

Elle précise que les travaux qui seront effectués sur les routes départementales 14 et 134 seront validés par le service territorial routier de Saint-Céré. Le Conseil municipal valide à l'unanimité cette proposition.

VI : Demande d'aides financières de la part d'associations.

L'Association Jo-Anna fait part d'une difficulté financière consécutive aux 8 semaines de fermeture de la crèche et aux acquisitions coûteuses imposées par le protocole sanitaire, elle demande une aide financière supplémentaire. Les élus de Gagnac font état de la participation très importante de la commune sur cette structure, les annuités d'emprunt concernant les travaux ont toujours été entièrement financés et aucun loyer n'a jamais été demandé en contrepartie, la location de la citerne pour le gaz, le renouvellement et l'entretien des extincteurs sont également à notre charge. Par ailleurs CAUVALDOR attribue une subvention annuelle substantielle à cette association et il paraît normal pour les membres du Conseil que ce soit l'intercommunalité qui assure ce manque à gagner de l'association.

D'autre part un débat est lancé sur la construction d'une nouvelle crèche par l'intercommunalité, la municipalité souhaiterait que la structure demeure sur notre commune ; des propositions seront faites à la Vice-présidente de CAUVALDOR en charge de la jeunesse et de la petite enfance à l'occasion d'une rencontre.

L'Association FASO LOT sollicite les collectivités pour une subvention même minime pour réaliser des missions humanitaires au Burkina Faso. L'Agence de bassin Adour Garonne octroie une aide du montant de la moitié du budget de l'Association, la somme totale à obtenir est de 2 000 euros sur l'ensemble des collectivités sollicitées.

Le Conseil souhaite reporter sa décision à la prochaine séance, le temps de contacter CAUVALDOR au sujet de la crèche car de l'avis de certains membres du Conseil il s'avère difficile d'accorder une subvention pour une association extérieure à la commune et de refuser d'en donner une à celle qui s'occupe des enfants accueillis sur Gagnac.

VII : Demande d'achat d'un chemin public par un administré

Un administré de la Bénéchie souhaiterait acquérir un chemin communal, jouxtant son habitation, qui relie la voie communale n° 208 à la VC n° 4 et qui n'est actuellement pas utilisé. Cette cession nécessite un déclassement et une enquête publique. Le Conseil municipal souhaite se rendre sur place avant de prendre une décision, cette question sera inscrite à l'ordre du jour du prochain Conseil.

VIII : Accessibilité des bâtiments communaux exonération des entreprises des pénalités de retard

Le Maire fait état des problèmes rencontrés avec le Maître d'oeuvre lors des travaux réalisés pour la mise en accessibilité de la salle des fêtes et de la mairie. Les travaux ont débuté le 6 décembre 2017 et se sont achevés le 28 février 2019 alors que le délai d'exécution était de trois mois.

A ce jour, les services de la Trésorerie demandent des justificatifs pour expliquer le retard pris par ce chantier, soit des ordres de services interruptifs et de reprise sont fournis par le Maître d'oeuvre, soit les entreprises sont soumises à des pénalités de retard sauf si le Conseil délibère pour exonérer les entreprises qui sont intervenues sur le chantier.

Tant que ces formalités ne sont pas réalisées les retenues de garantie ne peuvent pas être versées aux entreprises.

Après discussion, une majorité du Conseil municipal estimant que la responsabilité de tous ces retards incombe au Maître d'oeuvre, rejette la délibération.

IX : Motion contre la fermeture de la ligne SNCF "train de nuit : Paris Rodez via Saint-Denis et Gramat"

Le Conseil municipal fait part de son mécontentement quant au tarissement des trains de nuit du réseau ferré national qui irriguent le Lot, en particulier sur la ligne Paris-Rodez et pour les dessertes de Souillac et Gourdon. Il demande le rétablissement des trains de nuit desservant le Lot tous les jours, et pas seulement le week-end ; des dessertes quotidiennes de Souillac et Gourdon, comme c'est le cas pour la desserte de Cahors avec le train Paris-Toulouse.

X : Questions diverses.

Suite à l'incendie qui a détruit en grande partie la maison de deux habitants du Bourg de Gagnac, il a été proposé à la famille le logement communal actuellement disponible, au dessus de la Mairie. Cet appartement était en cours de rénovation, vu la proximité de leur résidence, ces personnes le prennent en l'état, mais, vu leur âge, une douche va être installée à la place de la baignoire. La programmation des travaux de peinture est reportée. Le Maire remercie toutes les personnes qui ont apporté spontanément leur aide à cette famille en détresse.

Une association de la commune utilisatrice d'une des salles de réunion située dans l'immeuble Molinié demande à avoir en sa possession un jeu de clés afin de ne pas avoir systématiquement à aller les récupérer au secrétariat. Le Conseil, après discussion, valide cette proposition, les trois associations concernées devront signer une convention d'occupation des locaux et présenter une quittance d'assurance.

Le Maire informe le Conseil que le Préfet du Lot a pris l'arrêté de déclaration d'utilité publique du captage d'eau potable de la Teulière en date du 8 juillet 2020. Les mesures de protection immédiates seront mises en place par la commune, l'arrêté sera notifié individuellement aux riverains concernés par le périmètre de protection rapproché. Une publication a eu lieu dans la presse à l'initiative de l'Agence Régionale de Santé.

Le poste de l'accompagnatrice scolaire est à renouveler d'ici le 1^{er} septembre prochain. Il est proposé de gérer cet emploi par le biais de l'Association « entraide » avec laquelle nous avons déjà signé une convention.

Lors d'une précédente séance, Mme Monbertrand Ginette avait été désignée pour représenter le Conseil municipal au sein de la Commission de contrôle des listes électorales. Nous devons lui adjoindre une suppléante, Mme Biret Marie-France assurera ce poste. La Préfecture et le Tribunal de Grande Instance désigneront les deux autres membres de cette Commission qui siègera jusqu'à la fin du mandat.

Le Conseil des sages a été renouvelé au niveau des instances municipales, un courrier sera envoyé aux personnes âgées de 70 ans et plus afin de connaître les personnes intéressées pour intégrer ce nouveau Conseil, celui-ci sera limité aux quinze premières réponses.

Lors du prochain Conseil municipal, il devra être délibéré pour désigner 24 personnes (hors Conseil municipal) afin que les services fiscaux puissent effectuer un tirage au sort pour créer la Commission Communale des Impôts Directs (CCID). Le Maire demande à chacun de réfléchir à cette liste afin d'assurer une représentation géographique et professionnelle diversifiée

Le Maire propose de faire une petite cérémonie afin de remercier les personnes qui se sont impliquées dans la fabrication des masques et des visières de protection pendant la pandémie ainsi que toutes les personnes qui ont rendu des services à la population. Egalement, elle tient à souligner l'implication de bénévoles d'une Association pour soigner les chats errants qui ont envahi notre commune, aider à leur capture et à leur éventuelle adoption. Elle rappelle la signature d'une convention avec « 30 millions d'amis » qui aide au financement des frais de vétérinaire. La date du samedi 12 septembre est retenue.

David Wilson Jonhson, musicien connu habitant Tauriac propose à la commune de venir faire un concert dans l'église Saint-Martin en septembre. L'Association « Culture Et Patrimoine à Gagnac » ayant pris la décision d'annuler le concert prévu le 9 août pour des raisons sanitaires, le Conseil donne un accord de principe pour l'éventuelle organisation de cette manifestation si les conditions de distanciations sont respectées.

Une date doit également être choisie pour inaugurer la chaire récemment restaurée, à l'initiative du « CEP », dans l'église Saint-Martin, la date du samedi 26 septembre est retenue.

Le Maire fait part aux élus que des formations sont organisées par des organismes agréés, l'Association des Maires de France organise également des congrès, localement avec la journée du 4 octobre prochain à Cahors et à Paris du 23 au 26 novembre prochain.

Clôture de la séance à 22 heures.

**Le Maire,
Claire Delande**

